

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 26 juin 2020

CD20200626_1
id. 5240

Le 26 juin 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Sont absent(s) :

M. ASTRUC, Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE : ETAT DE RÉALISATION
DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2019**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, l'état de réalisation des recettes et des dépenses (ERRD) 2019 de l'institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été présenté à la commission de surveillance de l'établissement.

DÉPENSES RÉELLES : 2 912 951,66 €

Dépenses d'investissement : 581 140,61 €

Ont été réalisés :

- 11 020,27 € pour des travaux de câblage ;
- 430 394,49 € pour poursuivre les travaux sur le bâtiment Internat Nord ;
- 5 344,32 € pour commencer les travaux sur le bâtiment Internat Sud ;
- 19 463,44 € pour des travaux sur divers bâtiments (administration, archives...) ;
- 114 618,09 € d'achats de matériels dont 2 véhicules pour 49 898,80 € ;
- 300,00 € pour le logiciel planiciel.

Dépenses de fonctionnement : 2 331 811,05 €

Les dépenses de fonctionnement sont stables d'une année sur l'autre.

	2018	2019	
Charges d'exploitation courante (groupe 1)	329 208,28	294 196,51	-10,64 %
Charges de personnel (groupe 2)	1 911 509,56	1 956 554,76	2,36 %
Charges afférentes à la structure (groupe 3)	80 333,24	81 059,78	0,90 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 321 051,08	2 331 811,05	0,46 %

RECETTES RÉELLES : 2 938 777,70 €

Recettes d'investissement : 373 536,62 €

- FCTVA pour 70 536,62 €
- Subvention d'équipement (réfectoire) pour 303 000 €

Recettes de fonctionnement : 2 565 241,08 €

Le budget de l'IMEP est financé par les dotations versées par l'agence régionale de santé, le budget départemental n'intervenant que pour des coûts mutualisés au niveau du personnel. Ainsi, en 2019, la participation du Département s'est élevée à 4 602 €, soit 0,18 % des recettes réelles de fonctionnement, alors que les versements de l'ARS représentent sur la même période 2 526 568,70 € (98% des RRF).

RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

Recettes réelles	2 938 777,70 €
Dépenses réelles	2 912 951,66 €
Excédent de financement.....	25 826,04 €
Fonds de roulement net global au 1^{er} janvier	906 635,03 €
Augmentation du FRNG.....	25 826,04 €
Fonds de roulement net global au 31 décembre.....	932 461,07 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Recettes (réelles + ordre)	2 568 241,08 €
Dépenses (réelles + ordre)	2 556 560,28 €
Excédent de fonctionnement.....	11 680,80 €

L'excédent de fonctionnement de 11 680,80 € sera proposé en affectation lors de la décision modification n°1, en totalité pour financer l'investissement (compte 10682).

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses 2019 du budget annexe de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11 680,80 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC